EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

Séance du 19 février 2024

Nombre de conseillers en exercice :	33
Présents :	27
Absents :	6
Procurations :	5
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le dix-neuf février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le neuf février deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Jean-Luc PAULAT, Benjamin GOURDON, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Fabienne VERNHES, Elisabeth GUIANCE, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Franck TOURNERET (pouvoir à Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA), Jean-Marc LACOMBE (pouvoir à Elisabeth GUIANCE), Mathieu GINESTET (pouvoir à Liliane MONTJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absente excusée :, Virginie SEXTO

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

FIN/07-2024

Vote des taux des contributions directes 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et L.1612-2,
Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1639 A relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,
Vu la loi des Finances n°2019-1479 du 28 décembre 2019 et notamment son article 16,
Vu la notification des bases fiscales 2024 transmises par la Direction Générales des Finances Publiques,
Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 5 février 2024,

ENTENDU que, conformément aux dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, il revient au Conseil Municipal de voter, chaque année leur taux des contributions directes :

- de taxe d'habitation (TH),
- de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB),
- de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

ENTENDU que le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce, même si les taux restent inchangés.

ENTENDU que l'article 1639 A du Code Général des Impôts prévoit que le vote des taux des contributions directes, prévu à l'article 1636 B sexies précité, doit intervenir avant le 15 avril de chaque année, ou le 30 avril, l'année où intervient le renouvellement des conseils municipaux.

ENTENDU qu'afin de garantir à toutes les communes une compensation équilibrée de la suppression de la TH sur les résidences principales, l'article 16 de la loi de finances n°2019-1479 du 28 décembre 2019 pour 2020 prévoit qu'à compter de 2021, la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) revenant jusqu'alors aux départements est réaffectée aux communes.

ENTENDU que comme en 2023, le taux de référence pour 2024 sera égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB (20,69%).

CONSIDERANT que la Ville d'Onet-le-Château continue, comme elle s'y était engagée, à poursuivre la stabilisation des taux d'impositions, poursuivant un objectif de modération de la pression fiscale sur les ménages.

CONSIDERANT qu'il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer en faveur du maintien pour 2024 des taux d'imposition de la fiscalité directe qui s'établissent comme suit :

PRODUIT TAXE D'HABITATION

Taxe	Bases Réelles 2023	Bases prévisionnelles 2024	Variation bases / N-1	Taux 2023	Taux 2024	Variation de taux	Produit 2023	Produit attendu 2024
TH	1 157 877	1 203 034	3,90%	8,70%	8,70%	0,00%	**100 768**	**104 664**
THLV	382 206	397 112	3,90%	8,70%	8,70%	0,00%	**33 252**	**34 549**
TOTAL PRODUIT TAXE D'HABITATION							**134 020**	**139 213**

PRODUIT FISCAL ATTENDU HORS TH

TFPB (*)	20 335 308	21 128 385	3,90%	45,98%	45,98%	0,00%	6 593 002	6 878 101
TFPNB	128 526	133 539	3,90%	93,27%	93,27%	0,00%	119 876	124 552
TOTAL PRODUIT FISCAL ATTENDU HORS TH							**6 712 878**	**7 002 652**

(*) TFPB (dont taux département 20,69% et diminution du coefficient correcteur)

Produits attendus (lissages, rôles complémentaires, bases réelles)	59 603	62 135

TOTAL	**6 906 501**	**7 204 000**

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- vote les taux des contributions directes pour l'année 2024 suivants :

→ TH : 8,70%

→ TFPB : 45.98%

→ TFPNB : 93,27%

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 21 FEV. 2024
Et de la publication le : 21 FEV. 2024